

Marché Public : Services d'assurance 2022-2025

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE DE SERVICE ET FOURNITURES COURANTES
COMPRENANT 2 LOTS

PROCÉDURE ADAPTÉE

Marché n°2021-9102-01

Pouvoir adjudicateur :

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc
Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

Contact :

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
Maison du Parc

7 route d'Aubusson

Téléphone : 05 55 96 97 14

Courriel : marche.public@pnr-millevaches.fr

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
Vendredi 3 décembre 2021 – 18 :00

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	POUVOIR ADJUDICATEUR	3
ARTICLE 2.	OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 3.	CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ	3
ARTICLE 4.	VARIANTES, PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES	4
ARTICLE 5.	DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 6.	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
ARTICLE 7.	DATE LIMITE ET CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	6
ARTICLE 8.	JUGEMENT DES OFFRES	7
ARTICLE 9.	NEGOCIATION.....	7
ARTICLE 10.	INFRUCTUOSITE	7
ARTICLE 11.	INFORMATION DES CANDIDATS	7
ARTICLE 12.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	8

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

ARTICLE 1. POUVOIR ADJUDICATEUR

Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Maison du Parc

7 route d'Aubusson

19290 MILLEVACHES

www.pnr-millevaches.fr

SIRET : 251 900 130 00013

Contacts :

Renseignements

Olivier Huet – Responsable administratif

Ligne fixe : 05 55 96 97 14

Adresse mail : raf@pnr-millevaches.fr

Les demandes de renseignements devront être transmises par mail.

ARTICLE 2. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne les prestations d'assurance pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

ARTICLE 3. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Nature du marché : Marché de fournitures courantes et de services. Le marché est réservé aux entreprises d'assurance et aux personnes habilitées à présenter des opérations d'assurances conformément au Code des assurances.

Procédure : Le présent marché est un marché à procédure adaptée (Article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique).

Décomposition en lots :

Le marché comprend deux lots :

- **Lot 1 : Assurance multirisque collectivité** couvrant :
 - Damage aux biens
 - Responsabilité civile
 - Protection juridique
 - Protection fonctionnelle
 - Matériel informatique
 - Prestation supplémentaire (dommage exposition sans valeur artistique)

- **Lot 2 : Assurance véhicules** et prestation supplémentaire (auto mission)

Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. La prestation supplémentaire pour chacun des lots doit obligatoirement être proposée.

Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

Montant du marché

Le montant maximum du marché sur la durée totale d'exécution (4 ans) est de :

- Lot 1 : 15.000,00 € TTC
- Lot 2 : 25.000,00 € TTC

Soit un total de 40.000,00 € TTC.

Durée et délai d'exécution : Le marché sera conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Durée de validité des propositions : elle est fixée à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Forme de l'attributaire : aucune forme juridique n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 4. VARIANTES, PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le soumissionnaire doit proposer une offre de base conforme au cahier des charges comprenant les prestations supplémentaires (variantes obligatoires) prévues au cahier des charges.

Il peut en outre proposer une variante facultative à condition qu'elle intègre les garanties prévues au cahier des charges et que les franchises ou plafonds soient au moins aussi favorables que ceux prévus dans le cahier des charges.

Un mémoire technique complémentaire et une offre financière distincts devront être présentés en cas de variante facultative présentée par le soumissionnaire.

ARTICLE 5. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation,
- Le cahier des charges particulières MP2021-9102-01 et ses annexes,
- Le marché est régi par le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services – CCAG-FCS (arrêté du 30 mars 2021) disponible sur le site Legifrance.gouv.fr.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site du SMAG PNR ML à l'adresse suivante : <https://www.pnr-millevaches.fr/marches>

Il est recommandé au candidat téléchargeant le dossier de s'identifier en envoyant un mail à marche.public@pnr-millevaches.fr indiquant le nom de la société, le nom d'un

correspondant et une adresse électronique afin de recevoir les informations complémentaires éventuelles concernant la présente consultation.

ARTICLE 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat devra présenter un dossier en langue française et en Euro(€) comprenant :

- **Un sous-dossier de candidature** avec les pièces suivantes :
 - Lettre de candidature.
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public.
 - Copie du ou des jugements si l'entreprise est en règlement ou redressement judiciaire.
 - Inscription de l'opérateur économique sur un registre professionnel
 - Inscription au registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) le cas échéant
 - Mandat d'habilitation de la compagnie pour laquelle l'intermédiaire d'assurance remet une proposition le cas échéant
 - Justificatif de l'agrément administratif délivré par l'autorité de contrôle pour les organismes d'assurance
 - Pouvoir de la personne signataire du marché
 - Documents et renseignements relatifs aux capacités économiques et financières (chiffre d'affaire concernant le domaine d'activité faisant l'objet du marché sur la dernière année, attestation de garantie financière conforme à l'article L.512-7 du code des assurances pour les agents ou les courtiers).
 - Documents et renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles (liste de travaux ou prestations du même type effectuées dans les 3 dernières années)

Le candidat utilisera

- **de préférence** le formulaire DUME pré-rempli disponible à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/operateur-economique/repondre>

Identifiant DUME à renseigner : vdvtf27t

Ce formulaire correctement rempli remplace le dossier de candidature. Il devra être téléchargé après avoir été complété et joint à la proposition

- à défaut, les formulaires DC1, DC2 et en cas de sous-traitance DC4 téléchargeables sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- **Un sous-dossier offre** contenant les documents suivants :
 - Un mémoire technique qui devra préciser sur chacune des garanties demandées par le SMAG PNR ML la proposition de l'assureur, les exclusions et

limites de garantie, le montant de la franchise et son mode de calcul , le plafond de garantie (montant et modalités : par sinistre, par année...).

- Le mémoire technique devra également indiquer les modalités de déclaration et d'indemnisation des sinistres (dont valeur de l'indemnisation, calcul de l'abattement pour vétusté, délai de versement...), les services gestionnaires et leurs coordonnées.
- Si des réserves sont émises par rapport au cahier des charges, elles doivent être clairement énoncées dans le mémoire technique. Ces réserves ne pourront porter que sur des éléments mineurs. Dans le cas contraire, l'offre sera rejetée pour irrégularité.
- Une offre financière qui précisera
 - Pour le lot 1 (Assurances multirisque collectivité) = le calcul, l'assiette de cotisation et le montant de la prime en distinguant au minimum l'assurance dommages aux biens, l'assurance responsabilité civile, la protection juridique et fonctionnelle, la prestation supplémentaire (exposition sans valeur artistique).
 - Pour le lot 2 (Assurance automobile) = le détail du mode de calcul de la prime par véhicule en fonction de la formule de couverture appliquée.
 - Pour le lot 2, le soumissionnaire indiquera également le barème de primes par véhicules de moins de 3,5 tonnes pour l'ensemble des puissances fiscales qui sera appliqué en cas de remplacement ou d'ajout de véhicule en cours de contrat pour les 2 formules (tiers étendu et tous risques).
 - Pour le lot 2, la prestation supplémentaire (auto mission) devra être chiffrée séparément en indiquant son mode de calcul et son montant.
 - Pour les deux lots, l'ensemble des autres frais (y compris l'adhésion éventuelle obligatoire à la signature du premier contrat) devront être spécifiés.

ARTICLE 7. DATE LIMITE ET CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises par voie électronique à l'adresse suivante :

marche.public@pnr-millevaches.fr

L'objet du mail devra être le suivant : [Nom de l'entreprise candidate] Offre Marché MP2021-9102-01 Assurances

Les formats de documents acceptés sont les suivant : .pdf, .odt, .ods, .odp, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .ppt, .pptx. Les formats exécutable .exe ou l'utilisation de macro-commandes dans les documents n'est pas acceptée.

Une copie papier de sauvegarde sous pli fermé avec mention « Ne pas ouvrir » pourra être envoyée en recommandé avec accusé réception à :

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Responsable administratif

7 Route d'Aubusson

19290 MILLEVACHES

En cas de transmission de plusieurs offres par le même candidat, seule la dernière offre sera prise en compte. Chaque transmission devra donc comprendre l'ensemble des documents (candidature et offre).

La date limite de transmission des offres est fixée au vendredi 3 décembre 2021 à 18 :00.

ARTICLE 8. JUGEMENT DES OFFRES

Les offres reçues seront évaluées lot par lot selon les critères suivants :

- Prix de l'offre TTC = 50%
- Qualité technique de l'offre = 50% dont :
 - Nature et étendue des garanties proposées, modalités d'indemnisation des sinistres (franchises, plafonds, calcul du montant d'indemnisation), importance des éventuelles réserves = 40 %
 - Modalités de gestion du contrat et des sinistres, services complémentaires = 10%

ARTICLE 9. NEGOCIATION

Après examen des offres et l'établissement d'un premier classement, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'ouvrir une phase de négociation avec les 2 candidats les mieux notés. Un classement définitif sera établi à l'issue de cette étape. La négociation pourra porter sur les volets technique ou financier. Les offres inappropriées ou anormalement basses ne seront pas retenues pour la phase de négociation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 10. INFRUCTUOSITE

En cas d'infructuosité, le pouvoir adjudicateur en informera les candidats éventuels et pourra procéder à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables.

ARTICLE 11. INFORMATION DES CANDIDATS

L'ensemble des candidats sera informé de la suite donnée à leur offre.

ARTICLE 12. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le candidat retenu devra fournir les pièces suivantes dans un délai de 8 jours :

- Certificat social, attestation fiscale et attestation de vigilance délivrés par l'URSSAF selon les dispositions de l'Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique.
- Un relevé d'identité bancaire
- Un acte d'engagement qui lui sera communiqué pré-rempli et qu'il devra retourner après signature.
- Une note de couverture faisant référence aux garanties prévues au cahier des charges et justifiant de la coassurance à 100%.